

# DOCUMENT : LA TAILLE A ALBUSSAC 1665

Alain MAURY

Le montant de la taille, impôt royal, était fixé par le roi, paroisse par paroisse ; celle-ci était divisée en plusieurs quartiers attribués à des collecteurs. Michèle VERGNE, de Beynat, nous a confié un document ayant appartenu à un de ses ancêtres collecteur d'Albussac. Ce petit cahier énumère, village après village, le nom des propriétaires avec le montant de leur imposition en livres (£) sols (s) deniers (d). On y trouve sous chaque nom les différents versements effectués : « soluit trois livres » c'est-à-dire « a payé trois livres », ou la mention « A payé le tout » .

Il se termine ainsi « *Collation extraict et vidimus a esté faict par moy des susd. Vi(lagsel. sur le grand rolle de la tailhe de la présent année de la présent parro(ss)e d'Albussac. Ce requerent Jehan Berthoumieu l'un des collecteurs d'icelle à nous exhibé par Anthoine Maisonneufve aussy collecteur avec led Berthoumieu et par luy retiré. Faict au vill(age) de La Gardelle présent parro(ss)e d'Albussac le quinziesme janvier mil six cens soixante cinq. De Maisonneufve Leich notaire royal.* »

*Nouté le quartier de Jehan Berthoumieu dict de Gualen pour l'année 1665 : huit cens dix sept livres dix deniers*

## LA SALESSE

(Batien ?) PARASSE métaiier du Sieur Dusser 25 £ 18 s Anthoine PHIALIP métaiier dud(it) Sr Dusser en descharge de Rouffianges 22 £ 19 s Jehan PERRIER 11 £ 2 s 6 d Jehan BEDENIES et Estienne PORTE 4 s Michel ROUSSANES et son fils 7 £ 13 s Jacques SALESSE dit Bridou 59 s 6d (par les mains de Jehan Grange) Jehan BOUAL métaiier du Sr Soleilhet 8 £ [4] s Anthoine MONDON et Bernard GRANGE 10 \$ 14 s Pierre SALESSE dit Clugaire 2 d Pierre (FAUCER ?) roudier 55 s

## LAU[M]JOND

Jean CHASTRUSSES et Jehanne BRANDE 26 £ 3 s 6 d Pierre ROUSSANES dit Marot 12 £ 6 s François RIBAT 39 s Anthoine FOUR et Pierre CHAPOUL son gendre 20 £ 14 s Estienne ROUSSANES et son gendre 27 £ 7 s Anthoine DEJACME 5 s (par les mains de Pierre Roussanes le 10me décembre 1665) Anthoine BEDENIES dit Pachy 13 £ 13 s

## LACHEAU

Me Pierre BERTHOUMIEU 26 £ 4 s 6 d Martin GOUDAYT 21 £ 9 s Jehan MICHIEL et Jehan BERTHOUMIEU son gendre 6 ? Les héritiers de feu Jehan TEILH 17 £ Le métaiier de Lacheau pour le bien qu'il tient de Chassaniade 3 £ 13 s Anthoine et Luquot BOUTOURY dit By 32 £ 8 s Jehanne ROUDIER et son gendre 4 £ 8 s Pierre TEILH 2 d Jehanne BERTHOUMIEU et Jehan SALESSE 34 £ 2 s 6 d le septieme juin 1666 Anthoine CHASTRUSSES 22 £ 8 s 6 d (par les mains de François Ledit Gramond tiendra en compte sur une obligation qu'Anthoine Berthoumieu .... 4 £ 14 s 6 d, 2 £ pour les frais en tout 6 £ 14 s 6 d pour led(it) Chastusse sans préjudice du restant de sond(it) obligé) Jehan SALESSE 22 £ 17 s 6 d Pierre et autre Pierre MICHEL dit (Peyrieyres ?) 21 £ 3 s Pierre BOUTORY et Jullianne BERTHOUMIEU 40 £ 5 s Anthoine PERGNIE 2 d Anthoine BERTHOUMIEU dit Gualen 13 £ 1 s 6 d Les héritiers d'Anthoine CEINDRIAC 1 s Anthoine MICHEL 47 s 6 d

## MALBUISSON

Jehan FOUR dit Penot pour Dayde son gendre 58 s 6 d Domini LAPLUME 20 s Jehanne GRANGE Vuvée de Pierre Pergnie 57 s Jehan CHASTRUSSES charpentier pour ce qu'il tient dud Pergnie 12 £ 6 s Pierre MICHIEL et Guillaume PECHABRIER 6 £ 11 s Pierre LON et sa femme 29 s 6 d Estienne FOUR dict foumié 9 s 6 Le métaiier du Sr Lacheau tant de son chef que pour le bien qu'il [...] de Penelle Grange 3 £ (trante sous payé dud de Antoene Auryac) Anthoine GRANGE 4£ 6 s Jehan et Penelle BAILE 1d Guillaume CHAUTAREL et son gendre 10 s Jehan et Anthoine SOUSTRE dit Bassinné au(ss)i pour ce qu'il tient de Penelle Grange 5 £ 15 s 6 d Anthoine ARESTIER gendre à Jehan Four 9 s Anne CIEZE Pierre CHASTRUSSES 58 s 6 d

## JASSAT

Anthoine PHIALIP 4 £ 7 s (par les mains de Martin Veyssiere) Pierre BOUTOURY 56 £ 1 s Les héritiers de Jehan CHAMPEILS 19 s 6 d Martial SOULIER 18 £ 18 s 6 d Jean VALLAT dit de la none et son fils 14 £ 3 s Barthélémy et Nicolas LANGE 7 £ 15 s

## LA PERGNIE

Pierre PERGNIE 37 £ 10 s 6 d Perroutou PERGNIE 7 £ Pierre CHASSANIADÉ 9 s Pierre SIRIEYS 56 s 6 d Jehan ESCHARAVAGES Jehan VALLADOUT tant pour ce qu'il tient de Penelle Bayle 53 s 6 d ( A payé Antoine ? Deures ? 33 s 6 d ?) Anthoine PHIALIP et Gillibert TREMOULLIES et Bernard PELEGRINIE ses deux gendres 30 £ 8 S 6 d

## ALBUSSAC

Les héritiers de Guabriel GRAFEULLE 22 £ 7 s 6 d Pierre CHASSANIADÉ dict lou merle 10 £ 4 s 6 d Estienne JOUR(D ?)E 31 £ 16 s Pierre et autre Pierre TEILH 40 £ 8 s Jehan FOUR et les héritiers Dame [rogné] 4 £ 7 s Jacques BOUTOURY dit Paloufet 39 s Guaspar TEILH et Pierre SIRIEYS 20 s Jehan CHAMBRE dit [...]jaquet 2 s Jehan DELPEUCH 2 d Me Jacques MONTET notaire royal 2 d Jehan THOURON métaiier du Sr Fraysse 2 d Les affermiers de la Commanderie 2 d. Jehan THOURON 2 d [...]ne COMBE 2 d